

RECOURS COLLECTIF CONTRE VOLKSWAGEN

AVIS CONCERNANT L'APPROBATION D'UNE ENTENTE

SI VOUS AVEZ ACHETÉ OU LOUÉ UNE VOLKSWAGEN JETTA 2006 VOUS POURRIEZ ÊTRE INDEMNISÉ PAR L'ENTENTE

LE MODÈLE VISÉ

Volkswagen Jetta 2006 dont le numéro de série se situe entre 1K_5M000001 et 1K_6M759703.

LE PROBLÈME VISÉ

L'entente vise des problèmes intermittents ou permanents d'opération des accessoires et/ou d'alimentation du système électrique des véhicules visés en lien avec l'usure prématurée et le sectionnement des fils électriques situés dans la portière avant gauche du conducteur (le « problème visé »).

L'INDEMNITÉ

Les personnes qui ont réparé, remplacé ou acheté le harnais de filage de la portière avant gauche du conducteur peuvent obtenir un **remboursement de 320,00 \$** moins, dans certains cas, le remboursement ou crédit déjà accordé par Volkswagen ou l'un de ses concessionnaires pour le problème visé et moins, dans tous les cas, les déductions pour les honoraires des avocats du recours collectif et les sommes payables au Fonds d'aide aux recours collectifs.

LE PROLONGEMENT DE LA GARANTIE

De plus la **garantie** sur cette pièce est **prolongée à 8,5 ans (102 mois) ou 165 000 km** à partir de la date originale de mise en service, selon la première éventualité. Un montant de 60,00 \$ plus les taxes applicables devra être payé par les membres pour bénéficier de la réparation sous garantie.

VOUS DÉSIREZ OBTENIR UNE INDEMNITÉ ?

Si vous avez réparé, remplacé ou acheté le harnais de filage de la portière avant gauche du conducteur, vous devez fournir, **d'ici le 29 mars 2013 au plus tard**, un **formulaire de réclamation** qui est disponible en ligne ou auprès du gestionnaire des réclamations :

GRUPE BRUNEAU INC.

Réclamation Volkswagen Jetta 2006
C.P. 20187 – 390 rue Rideau
Ottawa (Ontario) K1N 9P4

Tél. : 1-866- 288-3683

Télec. : 1-613-562-0321

Courriel : info@reclamationvw.ca

Site web : www.reclamationvw.ca

Vous pouvez également obtenir le formulaire de réclamation et toute information relative à cette entente au: www.sfpavocats.ca/volkswagen.

VOUS NE DÉSIREZ PAS BÉNÉFICIER DE L'ENTENTE ?

Vous pouvez vous exclure de ce recours collectif en fournissant, **d'ici le 13 janvier 2013 au plus tard**, le formulaire d'exclusion disponible en ligne ou auprès du gestionnaire des réclamations à l'adresse ci-haut.

LES AVOCATS DU RECOURS COLLECTIF

SYLVESTRE FAFARD PAINCHAUD

740, Atwater

Montréal (Québec) H4C 2G9

Tél. : (514) 937-2881 #230

Télec. : (514) 937-6529

Courriel : lo.fontaine@sfpavocats.ca

Site web: www.sfpavocats.ca/volkswagen

Consultez www.reclamationvw.ca pour de l'information concernant ce règlement et pour réclamer.

LE PRÉSENT AVIS A ÉTÉ APPROUVÉ PAR LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC. NE COMMUNIQUEZ PAS AVEC LA COUR.